

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03367

Numéro SIREN : 329 530 208

Nom ou dénomination : APLITEC AUDIT & CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 69377

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-07-2018

N° DE DEPOT : 2018R069377

N° GESTION : 2013B03367

N° SIREN : 329530208

DENOMINATION : APLITEC AUDIT & CONSEIL

ADRESSE : 4-14 rue Ferrus 75014 Paris

DATE D'ACTE : 25-06-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

APLITEC AUDIT & CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros

Siège social : 4-14 rue Ferrus

75014 Paris

329 530 208 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018

L'an 2018,
Le 25 juin,
À 9 heures 30,

Les associés de la société APLITEC AUDIT & CONSEIL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 4-14 rue Ferrus 75014 Paris, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre LAOT, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Laurent GUEZ, associé acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Stéphane LAMBERT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Pascal WIZEL, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

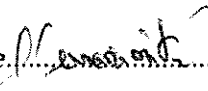
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Pierre LAOT de son mandat de Président à compter du 1er juillet 2018, le remercie des soins qu'il a apportés à l'exercice de sa fonction, et nomme en qualité de nouveau Président, Monsieur Bruno DECHANCE, demeurant 15 rue Saussier Leroy 75017 Paris, et ce pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

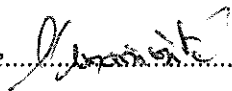
Cette résolution est adoptée.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, Monsieur Laurent GUEZ, demeurant 49 rue de Chatenay, Bât Dauphiné 1, 92160 Antony, et ce pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

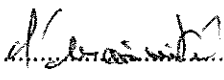
Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Laurent GUEZ disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Laurent GUEZ aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée.....

TROISIEME RESOLUTION

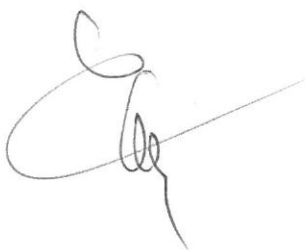
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Pierre LAOT



Le scrutateur
Laurent GUEZ



Le secrétaire
Stéphane LAMBERT



Bruno DECHANCE
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »

Bon pour acceptation des fonctions
de Président



Laurent GUEZ
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général

